Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20251013-38DMTRANSFCREDI-AU

Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

# DECISION DU MAIRE n° 38/2025

Le Maire de Maule,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération n°2021-11-57 du conseil municipal en date du 15 novembre 2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre en chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Vu la délibération n°2025-04-10 du conseil municipal en date du 7 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de permettre l'acquisition de parts du capital de Gally-Watt ;

**DECIDE**

**Article 1** : de procéder au virement de crédit suivant :

| Budget | Section | Sens | Chapitre | Article | Montant |
|---|---|---|---|---|---|
| 19800 | Investissement | Dépense | 27 | 271 | +1 000 € |
| 19800 | Investissement | Dépense | 21 | 2188 | - 1 000 € |

**Article 2** : Conformément à l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance de conseil municipal.

**Article 3** : Ampliation de cette décision est faite à Madame la Sous-Préfète de Saint Germain en Laye et à Madame la Trésorière des Mureaux.

Fait à Maule, le 13/10/2025

MAIRIE DE MAULE (Yvelines)

Le Maire
*Olivier LEPRETRE*

Hôtel de Ville
BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule
Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr